SNUDI.FO 86
l'indépendance
au service des personnels
snudifo86@gmail.com | 05.49.52.52.83 06.60.41.34.85
21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX

Poitiers, le 6 novembre 2026

Objet : Fermeture de l'école Maurice Carême et fusion des écoles Léo Lagrange et Jean Zay de Châtellerault.

Madame la Directrice académique,

Le SNUDI-FO 86 a été alerté par nos collègues au sujet du projet concernant la commune de Châtellerault de fermeture de l'école Maurice Carême, classée en REP+, ainsi que de la fusion des écoles Léo Lagrange, classée en REP, et Jean Zay, qui ne relève pas de l'éducation prioritaire.

Ce projet, qui doit être soumis au vote du conseil municipal le lundi 9 novembre 2026, suscite de nombreuses interrogations parmi les personnels et les représentants des parents d'élèves.

Les uns comme les autres ont découvert cette réorganisation par voie de presse, alors même que le projet présenté diffère des prévisions annoncées par l'IEN lors des CSA-SD carte scolaire de mars 2026.

Au-delà de la décision municipale, cette réorganisation soulève des questions majeures qui relèvent directement des responsabilités de l'Éducation nationale.

**Concernant la fermeture de l'école Maurice Carême**, classée en REP+, les familles devant être amenées à choisir une nouvelle école pour leurs enfants, nous souhaitons connaître les garanties apportées quant au maintien des moyens liés à l'éducation prioritaire.
Comment l'administration entend-elle garantir la continuité des dispositifs d'Education Prioritaire dont bénéficient actuellement ces élèves et les personnels ?

Qu'en est-il également de la perte de revenu que cela engendrerait pour nos collègues ? Les primes pourront-elle être maintenues ? Les formations REP+ ?

**Concernant la fusion des écoles Léo Lagrange et Jean Zay**, la situation est tout aussi préoccupante. Comment l'administration envisage-t-elle le maintien du classement en REP alors que les deux écoles ne relèvent actuellement pas du même dispositif d'éducation prioritaire ? Quels seront les moyens attribués à la future école fusionnée ? Quelles garanties seront apportées aux personnels et aux familles pour que cette réorganisation ne se traduise pas par une dégradation des conditions d'apprentissage et

d'accompagnement des élèves ?

Qu’en est-il également de la perte de revenu que cela engendrerait pour nos collègues ? Les primes pourront-elle être maintenues ?

Cette réorganisation pourrait avoir des conséquences importantes sur les effectifs par classe, les moyens humains, l'accompagnement des élèves, les conditions de travail des personnels et l'organisation des équipes pédagogiques.

Le SNUDI-FO 86 considère qu'une telle transformation ne peut être envisagée sans une information complète des personnels et une véritable concertation avec les équipes concernées et leurs représentants.

Il serait particulièrement préoccupant que des décisions ayant des conséquences directes sur le fonctionnement des écoles et les moyens de l'Éducation nationale soient prises sans que les personnels aient été préalablement informés et consultés.

En conséquence, le SNUDI-FO 86 vous demande :

- la communication de l'ensemble des éléments dont dispose l'administration concernant cette réorganisation, notamment les prévisions d'effectifs et l'étude de ses conséquences sur les moyens et le fonctionnement des écoles ;
- des garanties écrites concernant le maintien du classement en éducation prioritaire, des moyens afférents et des dispositifs dont bénéficient actuellement les élèves de Maurice Carême et de Léo Lagrange ;
- des précisions sur les conséquences administratives de la fusion annoncée entre les écoles Léo Lagrange et Jean Zay, notamment en matière de classement en éducation prioritaire, d'attribution des moyens et de situation des personnels ;
- la consultation des personnels des trois écoles et de leurs représentants avant toute mise en œuvre de cette réorganisation ;
- l'organisation d'une véritable concertation associant les équipes pédagogiques, les représentants des personnels et les représentants des parents d'élèves.

Nous vous demandons également de nous préciser quelle est la position de l'Éducation nationale sur ce projet et quelles garanties vous entendez apporter aux personnels et aux familles.

Dans l'attente de réponses précises et d'une audience que nous sollicitons sur cette situation, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice académique, l'expression de nos salutations syndicales.



Fabien Vasselin

Secrétaire général SNUDI-FO86